



Commune de Beynac-et-Cazenac

24220



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-huit juin à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil sous la Présidence de M. PARRE Serge, Maire.

Présents :

M. PARRE Serge, Maire ;
M. GAUTHIER Thierry, Mme VIGIER Florence, M. PEIRO Jean-Manuel, M. VAUCEL Francis, adjoints ;
M. ROUME Jean-Michel, M. BENNATI Michel, Mme THEIL Arlette, M. CHAUSSE David, Mme RUBIO Joëlle, Mme DEVAUX Véronique, Mme BROUQUI Corinne, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme LACOMBE Marie-Cécile,

Absents : M. PERSON Eddy ; M. DIOU Jean-Luc

Procurations : Mme LACOMBE Marie-Cécile à M. PEIRO Jean-Manuel

Secrétaire de séance : Mme DEVAUX Véronique.

ORDRE DU JOUR :

- 1- **Approbation du compte rendu de la réunion du 23/03/2023**
- 2- **Subventions aux associations**
- 3- **Récapitulatif 2023 indemnités perçues par les élus**
- 4- **Modification de la délibération 2022/88 du 16 novembre 2022 approuvée par le CST (Comité Social Territorial)**
- 5- **Participation séjour linguistique en Irlande (Lycée Pré de Cordy)**
- 6- **Participation voyage séjour pédagogique à Paris (Lycée Pré de Cordy)**
- 7- **Participation voyage scolaire à Mimizan (Collège Jean Ladignac)**
- 8- **Vente terrain Langlade**
- 9- **Vente terrain Hangar « Basset »**
- 10- **Vente terrains Castanet**
- 11- **PLUI**
- 12- **Rapport d'activité et compte administratif de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir 2022**
- 13- **Transport scolaire – Participation des familles et contribution de la commune Années scolaire 2023/2024-2024/2025-2025/2026**
- 14- **Décisions du maire**
- 15- **Questions diverses**

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 23 Mars 2023

► Approuvé à l'unanimité

2- Subventions aux associations

Les subventions suivantes sont attribuées aux associations :	Subvention 2023
Comité des fêtes	2 500,00 €
La boule beynacoise	600,00 €
Comité de jumelage Sundhouse Périgord Noir	500,00 € (sous réserve d'activités locales)
FNACA	200,00 €
Croix rouge	500,00 €
Groupement des chasseurs beynacois	600,00 €
Groupement des chasseurs cazenacois	600,00 €
Les Chats l'heureux 24	600,00 €
Coopérative scolaire de Vézac	932,00 €
Œuvre nationale Bleuets de France	100,00 €
Club athlétique Belvès (Trail en relais des Plus beaux villages de France)	1 000,00 €
Sapeur-Pompiers de St Cyprien (Achat de matériel médical)	200,00 €

► Après délibération, vote à l'unanimité pour cette liste d'attribution

3- Récapitulatif 2023 indemnités perçues par les élus

Comme l'exige la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, le maire communique au Conseil le récapitulatif annuel de 2022 des indemnités perçues par les élus.

4- Modification de la délibération 2022/88 du 16 novembre 2022 approuvée par le CST (Comité Social Territorial)

La délibération 2022/88 du 16-11-2022 avait permis d'étendre les modalités d'attribution du RIFSEEP (*régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel*) au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux – catégorie C. Elle fut annulée en CM du 23 mars 2023 pour non-demande d'approbation au CST. L'approbation étant maintenant acquise, le Maire demande le renouvellement du vote pour mise en application.

► Vote à l'unanimité pour étendre le bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux - catégorie C

5- Participation séjour linguistique en Irlande (Lycée Pré de Cordy)

Le Proviseur du lycée Pré de Cordy sollicite une participation du budget communal pour un séjour pédagogique linguistique en Irlande qui s'est déroulé du 30 avril au 6 mai 2023 et auquel a participé un lycéen de la commune.

Sur proposition du maire, le Conseil décide de verser une contribution de 100 euros au lycée. La famille en sera informée.

► Vote à l'unanimité pour accorder la participation de 100€

6- Participation voyage séjour pédagogique à Paris (Lycée Pré de Cordy)

Le Proviseur du lycée Pré de Cordy sollicite une participation du budget communal pour un séjour pédagogique sur la découverte des lieux de pouvoir, lieux de mémoire à Paris qui s'est déroulé du 29 mai au 2 juin 2023 et auquel a participé un lycéen de la commune.

Sur proposition du maire, le Conseil décide de verser une contribution de 100 euros au lycée. La famille en sera informée.

- ▶ Vote à l'unanimité pour accorder la participation de 100€

7- Participation voyage scolaire à Mimizan (Collège Jean Ladignac)

Le Proviseur du collège Jean Ladignac sollicite une participation du budget communal pour un voyage pédagogique à Mimizan qui s'est déroulé du 12 juin au 16 juin 2023 et auquel ont participé 2 collégiens de la commune.

Sur proposition du maire, le Conseil décide de verser une contribution de 50 euros à chacune des 2 familles.

- ▶ Vote à l'unanimité pour accorder les 2 participations de 50€

8- Vente terrain Langlade

Lots concernés : B0956 – 48M² et B1190 – 13M² ; soit 61M² au total.

Ces 2 lots correspondent à l'emplacement du vieux four non entretenu par le passé qui s'est démoli en janvier 2021, ainsi que le mur de soutènement de plusieurs mètres de haut écroulé et devant être repris sur toute la longueur.

Il est proposé de vendre ces 2 lots en l'état et de remonter un four à partir du bâtiment attenant en le relookant.

Notaire et Géomètre (si besoin) à charge de l'acquéreur.

- ▶ Vote à l'unanimité pour valider ces 2 propositions

9- Vente Terrain Hangar « Basset »

Le hangar dit « Basset » acquis avec la propriété du même nom pour la construction de la nouvelle mairie n'a pas vocation à rester au sein de la commune. Après avoir été cadastré, (AC16), il est proposé de le mettre à la vente. Cela a été annoncé dans les bulletins d'informations municipaux « La Lanterne » : N°29 (janvier 2023) ; N°30 (mars 2023) ; et N°31 (juin 2023). Notaire à charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil Municipal de statuer définitivement sur cette vente

- ▶ Vote à l'unanimité pour valider cette proposition

10- Vente Terrains Castanet

Le terrain communal A2607, 926 Route d'Abrillac a été acquis en vue d'une revente en terrains constructibles.

Les lots ayant, maintenant, les autorisations nécessaires et étant également cadastrés, il est proposé de les mettre à la vente.

- ▶ Vote à l'unanimité pour valider cette proposition

11- PLUI

Information donnée au Conseil Municipal

Les phases d'études, enquêtes et validations étant terminées, il sera proposé aux conseillers communautaires de valider, pour mise en application, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 3 juillet 2023.

De nouvelles contraintes ABF sont apparues depuis l'avis favorable du Conseil Municipal du 9 décembre 2023.

Etant au bout d'un processus ayant débuté le 14 décembre 2015, soit 7.5 années, et ne pouvant plus évoluer, le CM décide de ne pas participer à un blocage éventuel avec des conséquences encore plus drastiques et coûteuses dans une nouvelle étude. Il valide et décide l'accord positif qui sera donné par les 2 conseillers communautaires représentant la commune de Beynac et Cazenac.

12- Rapport d'activité et compte administratif de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir 2022

Le rapport d'activité et le compte administratif de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir 2022 est présenté au conseil communautaire. En résumé très succinct, il fait apparaître un résultat cumulé 2022 (fonctionnement et Investissement) positif de 1 689 802.45€.

► Le Conseil Municipal en a pris acte.

14-Transport scolaire – Participation des familles et contribution de la commune Années scolaire 2023/2024-2024/2025-2025/2026

Comme les années précédentes, le Maire propose de reconduire la gratuité pour les familles résidant dans la commune.

► Vote à l'unanimité pour valider cette proposition pour les 3 années scolaires à venir

15- Décisions du maire

Néant

16- Questions diverses

Néant

La séance est levée à 20h15.

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil municipal est publié sur le site internet www.beynac-et-cazenac.fr dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Le Maire, Serge PARRE

La secrétaire de séance, Véronique DEVAUX

